



CNESER 11 mars 2019 - Bienvenue en France : Intervention CGT

Mme La Ministre, en novembre dernier, le premier Ministre annonçait, sans aucune concertation, une série de mesures constituant sa nouvelle « stratégie d'attractivité » de la France pour les étudiant-es internationaux, cyniquement nommée « **Bienvenue en France** ». Parmi ces mesures, l'augmentation drastique des droits d'inscription pour les étudiant-es extracommunautaires : ils seront multipliés par 16 !

Et le gouvernement, contre toutes les organisations syndicales et une grande partie de la communauté universitaire, de dérouler son programme, organisant, comme d'habitude un carnaval de **concertation** : une feuille de route pour piloter la concertation qui d'emblée précise que « la mise en place de ces frais n'a pas vocation à être remise en cause dans son principe » et donc des discussions avec interdiction d'évoquer la hausse des droits d'inscription dans des « débats » qui se sont cantonnés aux conditions d'accueil ! Ou encore, Grand débat, par exemple à Nancy le 14 février en votre présence dans les salons dorés de l'Hôtel de ville pendant que les étudiants et les personnels mobilisés de l'université de Lorraine déambulaient, portant le cercueil de leur faculté des sciences, derrière un cordon de CRS, bloqués à 300 mètres.

A ce jour, 17 établissements refusent la mise en place de votre projet, appuyés sur plus de 28 CA, 20 sections du CNU ont fait des motions contre cette hausse, et 27 organisations syndicales, étudiantes, ou de parents d'élèves ont demandé le retrait de la mesure. Face à cette opposition unanime, vous annoncez, Madame, le 24 février que les **doctorant**-es seront finalement exemptés. Joli tour de passe-passe : on propose le pire, on fait semblant de négocier et de respecter la concertation pour arriver finalement à ce que l'on voulait, et même à diviser la communauté universitaire en faisant croire que nos collègues dans les laboratoires de recherche seraient satisfaits !

Dites-nous, sinon, quel est le sens de ce recul, quel intérêt ? De toute manière, la hausse des droits d'inscription va faire baisser les effectifs d'étudiants extracommunautaires en master ! Autant qui n'iront pas en doctorat avec des conséquences graves pour la recherche française ! Car nous ne sommes pas dupes, dans 5 ans le vivier sera épuisé ...

Tous et toutes, nous continuons à vous le dire : le **projet doit être intégralement retiré** ! Le gouvernement doit annuler aussi la hausse pour les étudiants hors UE en Licence et en Master.

Ce projet est une attaque directe contre les valeurs humanistes et universalistes de l'Université et de la Recherche en France. Le gouvernement met fin aux principes d'égalité et de fraternité entre les peuples : c'est répugnant, choquant et inacceptable ! Il y a une ambiance de racisme autour de la question, peut-être un choix politique délibéré en guise d'appel du pied à l'électorat d'extrême-droite pour montrer qu'on pense aux Français et Européens d'abord.

Dès aujourd'hui, on constate déjà une **baisse** drastique de plus de 10% du nombre de pré-inscriptions sur le portail Campus France. Par exemple, on enregistre des chutes importantes : Algérie (-22,95%), Vietnam (-19,72%), Tunisie (-16,18%), Maroc (-15,5%), Côte d'Ivoire (-10,39%), Mexique (-7,69%) ou encore Turquie (-6,62%). La grande majorité des étudiants non européens viennent de pays pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, et seules les familles les plus aisées pourront encore envoyer leurs enfants se former en France. Dans nombre d'établissements, certaines formations sont d'ores et déjà menacées de fermeture faute d'étudiant-es : et ce ne sont pas les communiqués de presse mensongers de Campus France ni vos déclarations partiales qui changeront les chiffres issus des services de scolarité que nous ont fait remonter nos syndicats d'établissements à travers toute la France : - 87% à l'université Paris 8, établissement qui

compte le plus grand pourcentage d'étudiants étrangers hors Union européenne (24% en 2016), - 50% à l'université du Havre (20% d'étudiants hors UE), - 50% à l'université de Franche-Comté, - 50% en Lorraine avec des baisses jusqu'à - 70% dans certaines filières, - 40% à Lyon 2, - 30% à Rennes 1, -27% à Caen, - 26% à Rennes 2, -18% à Rouen. Des pans entiers des départements et disciplines de ces établissements (mathématique, physique, ingénieur, génie civil, génie électrique, physique, management etc.) ont un pourcentage très élevé d'étudiants étrangers, notamment en Master.

En stigmatisant certains étudiants, le gouvernement laisse se développer l'hypothèse que ces derniers sont un fardeau pour la France et donc le contribuable, ce qui est totalement fallacieux. En effet en 2014, une étude menée par Campus France a estimé le bénéfice net (après déduction du coût des formations) de la présence d'étudiants étrangers pour notre pays autour de 1,6 milliards d'euros par an, ce qui n'a rien d'étonnant puisque une fois diplômés, ils travaillent, produisent de la richesse sans avoir rien coûté pour leurs formations primaires et secondaires !

Nous ne voulons pas que la **sélection** par l'argent vienne parfaire le processus d'exclusion déjà lancé avec ParcoursSup et la loi ORE en 2018, pour restreindre l'accès aux études supérieures à quelques privilégiés, au détriment du plus grand nombre. Cette augmentation mettrait en grandes difficultés financières les étudiants étrangers parmi les plus précaires, qui renonceraient ainsi à leur projet d'études en France. Venez, Madame la Ministre, dans nos AG, écouter les témoignages de nos étudiants burkinabés, sénégalais qui racontent le rêve brisé de leurs petits frères et sœurs qui ne pourront pas venir en France, venez les écouter raconter que même ceux qui ont candidaté l'ont fait en espérant que la hausse ne passerait pas. Ils ne viendront pas si le projet passe !

Une telle mesure serait donc non seulement injuste et discriminatoire, mais nuirait aussi considérablement et durablement au rayonnement de la France en compromettant les échanges scientifiques, le développement culturel et socio-économique, la transmission des savoirs et leurs transferts légitimes et naturels vers les pays demandeurs dont sont originaires les étudiants extra-communautaires.

Les expériences menées dans d'autres pays ont montré qu'une augmentation concernant les étrangers d'abord s'étendait ensuite à **tous les autres**. Par exemple, depuis la hausse discriminatoire envers les étrangers décidée par Margaret Thatcher en 1980 en Grande-Bretagne, ce sont désormais tous les étudiants britanniques qui doivent déboursier plus de 11 000 euros par an ! La Suède n'a pas encore augmenté les droits d'inscription pour tous les étudiants, mais l'augmentation considérable de ces droits pour les étudiants extracommunautaires en 2011 (plus de 10 000 euros par an) a provoqué un effondrement de leur nombre (de l'ordre de -80% !). La politique du gouvernement risque fort de mener au même désastre. Ce projet, s'il était validé et mis en œuvre, transformerait davantage encore la nature de l'enseignement supérieur et de la recherche publique vers sa **marchandisation**. Lorsqu'un Etat souhaite supprimer un service public, il commence toujours par facturer à un coût supérieur le service à une partie de la population et dans un second temps, sous prétexte d'égalité entre tous, à étendre cette augmentation au reste de la population... Il serait donc le prélude, à une hausse généralisée des frais pour tous les étudiant-es, déjà largement organisée dans les écoles d'ingénieurs, nous le savons tous, et in-fine à un processus de mise en place d'une immigration choisie.

Pour la CGT, l'objectif pour le gouvernement est triple : rendre rentables et payantes les études dans certains établissements prestigieux pour décourager les plus fragiles, mettre en place un juteux secteur bancaire de prêts pour des étudiant-es endetté.es, et réduire ainsi le financement du service public par l'État. Nous n'en voulons pas !